Interpellation

Les citrons casqués : un zeste de sécurité en libre-service ?

Depuis l'été 2026, un nouveau service de vélos électriques en libre-service a pris ses quartiers dans l'agglomération lausannoise.

Le mandat a été attribué dans le cadre d'un appel d'offres à l'entreprise Lime, un puissant opérateur américain dont le partenariat avec l'entreprise Uber est connu. Cette évolution soulève des interrogations quant au modèle économique et social des grandes plateformes de mobilité qui prennent une place croissante dans les services de transport urbain.

Toutefois, si l'on ne peut que regretter les difficultés rencontrées à Lausanne par le réseau suisse Publibike, il faut reconnaître que la facilité d'usage de l'application au citron vert permet d'atteindre l'objectif visé, à savoir favoriser la mobilité douce. L'accès à des vélos électriques est désormais rendu possible à des personnes qui n'envisageraient pas de s'en acheter un, en premier lieu parce que c'est cher, ou simplement parce qu'elles n'en ont qu'un usage ponctuel.

La facilité d'usage de l'application et l'implication de 27 communes, y compris les campus de l'EPFL et de l'UNIL, pousse de plus en plus de jeunes usagères et usagers à louer les petits cycles verts. Leur utilisation par la population étudiante est d'ailleurs encouragée par des tarifs préférentiels destinés à la communauté universitaire, annoncés à grand renfort d'affichage sur le campus. Les cyclistes apparaissant sur les supports de promotion ont toutefois une différence frappante avec celles et ceux que l'on croise sur nos pistes cyclables : ils portent un casque.

Or, les vélos électriques disponibles dans l'agglomération n'en disposent pas. Cela signifie donc que la loueuse ou le loueur devrait en théorie amener son propre casque pour se déplacer en sécurité. Soyons clairs : dans les faits la grande majorité des vélos Lime circulant à Lausanne sont conduits nu-tête.

Nous ne doutons pas que la mise à disposition de casques sur les cycles disponibles pose des problématiques d'entretien. Pour autant, il nous semble que l'entreprise Lime pourrait faire preuve de la même innovation qu'elle a mis en œuvre dans son business plan pour améliorer la sécurité de sa clientèle. Si nous saluons l'usage renforcé de la mobilité douce par la jeune génération que permet Lime il nous paraît indispensable que les enjeux liés à la sécurité routière – incluant notamment le respect des autres usagères et usagers de la route, la circulation sur les pistes dédiées, etc. soient également pris en compte par le prestataire.

La Ville de Lausanne étant un acteur majeur du dispositif régional, nous interpellons donc la Municipalité à cette fin et lui adressons les questions suivantes :

- Quel est le bilan chiffré des premiers mois d'exploitation de Lime à Lausanne ? L'usage du dispositif correspond-il aux attentes de l'appel d'offres ? Le nombre de cycles et leurs emplacements ont-ils dû être adaptés ?
- Des données relatives au profil des usagères et usagers sont-elles disponibles ?

- Le modèle d'affaires de l'entreprise Lime dans l'agglomération lausannoise garantit-il des conditions sociales adéquates pour le personnel chargé de l'entretien et de la gestion de la flotte ?
- Des accidents impliquant les cycles de Lime ont-ils déjà été recensés à Lausanne ? Si oui, leurs conséquences auraient-elles été minimisées par le port d'un casque ? La part de responsabilité du conducteur – de la conductrice – du VLC est-elle connue ?
- Le thème de la sécurité des cyclistes Lime et des autres personnes présentes sur la voie publique, en particulier les piétonnes et piétons, a-t-il été pris en considération dans le cadre de l'octroi du contrat ?
- Pour quels motifs les cycles de Lime ne sont-ils pas équipés systématiquement de casques ?
- Les usagères et usagers sont-ils clairement informé·es de l'interdiction de véhiculer des passagers sur le porte-bagages, la selle voire dans le panier ?
- Plus largement, quelles sont les mesures de renforcement de la sécurité en œuvre et pouvant être développées dans le cadre de l'application Lime ?
- Comment la Ville s'engage-t-elle pour promouvoir le port du casque sur les vélos, particulièrement les vélos électriques, auprès de la population ?
- L'utilisation du dispositif Equip, qui met à disposition du matériel de sport dans les parcs publics, ou de casiers similaires, a-t-elle été envisagée ?
- Quelles mesures favorisant l'acquisition de casques par la population jeune et étudiante peuvent-elles être mises en oeuvre ?

Nous remercions la Municipalité pour ses réponses.

Lausanne, le 13 septembre 2026

Pour le groupe socialiste

Sarah Neumann | Gaëlle Mieli | Yusuf Kulmiye

Valérie Zwahlen | Samson Yemane | Christelle Rigual